

AVIS AU PUBLIC

PAP « Am Hau » (Projet Merbag) à Pontpierre

Conformément à l'article 30, al. 5 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins en séance du 08 mai 2023, a émis un avis favorable concernant le dossier relatif au projet du plan d'aménagement particulier nouveau quartier « Am Hau » (Projet Merbag) à Pontpierre, et que le dossier peut être consulté pendant 30 jours au service de l'Urbanisme et du Développement Durable de l'Administration Communale de Mondercange à l'adresse 18, rue Arthur Thinnes, Mondercange, pendant les heures d'ouverture des bureaux et sur le site internet de la commune www.mondercange.lu, ceci à partir du 12 mai 2023 au 12 juin 2023.

Les observations et les objections contre le projet doivent être adressées, sous peine de forclusion, par écrit au collège échevinal dans un délai de 30 jours à compter de la publication du dépôt du projet, soit jusqu'au 12 juin 2023 inclus.

Une présentation publique du PAP « Am Hau » (Projet Merbag) à Pontpierre aura lieu lundi, le 15 mai 2023 à 19h00 au Centre d'Incendie et de Secours à Pontpierre.

Mondercange, le 08 mai 2023

Le collège des bourgmestre et échevins,

Jeannot FÜRPASS, Bourgmestre

Serge GASPARD, Echevin

Marc SCHRAMER, Echevin

